

Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question déposée à l'Assemblée nationale le 6 décembre dernier par la députée de Marie-Victorin concernant un transfert du gouvernement du Québec afin d'aider la Ville de Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes. La députée demande plus de détails sur ces sommes.

Notre gouvernement peut effectivement verser des sommes à la Ville de Montréal dans le cadre de son entente « Réflexe Montréal ». Ce « Réflexe Montréal » vise à prendre en considération les spécificités de la Ville de Montréal dans l'élaboration des lois, politiques ou programmes qui la concernent directement. Rappelons qu'en vertu du principe d'autonomie municipale auquel nous adhérons, il nous apparaît opportun de laisser la Ville de Montréal décider des projets pour lesquels serviront les sommes qui lui sont versées.

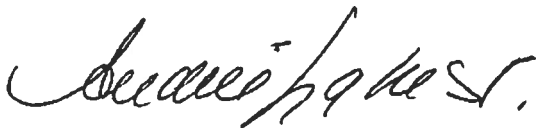
La Ville de Montréal nous a fait connaître son intention d'obtenir des sommes dans le cadre de l'entente « Réflexe Montréal » afin que celles-ci puissent être investies en infrastructures vertes d'eau comme un système d'ozonation. La Ville de Montréal a également porté à notre attention que des investissements en infrastructures vertes et bleues permettraient notamment d'éviter des débordements et des surverses dans le fleuve Saint-Laurent, ce qui aurait un impact positif pour l'ensemble des villes riveraines du fleuve Saint-Laurent. Ce geste aurait pour effet d'augmenter considérablement la qualité de l'eau rejetée dans le fleuve Saint-Laurent.

Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

De telles mesures seraient cohérentes avec la vision de notre gouvernement de transformer les villes afin qu'elles deviennent et soient plus résilientes face aux changements climatiques. Ainsi, c'est en vertu de ce « Réflexe Montréal » que seule la Ville de Montréal pourrait bénéficier de ce transfert de sommes.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Andrée Laforest'.

ANDRÉE LAFOREST